

# VILLE DE HOUILLES



Département des Yvelines

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

à envoyer à l'adresse : [contact-voirie@ville-houilles.fr](mailto:contact-voirie@ville-houilles.fr)

ATTENTION : REMPLIR UN IMPRIME POUR CHAQUE TYPE DE DEMANDE.

INTERVENANT (Pétitionnaire)	EXECUTANT (Entreprise)
NOM : .....	NOM : .....
PRÉNOM : .....	ADRESSE : .....
ADRESSE : .....	.....
SIRET : .....	SIRET : .....
N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE : ..... (Joindre l'autorisation de l'urbanisme)	N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE : ..... (Joindre l'autorisation de l'urbanisme)
N° DE DECLARATION PREALABLE : ..... (Joindre l'autorisation de l'urbanisme)	N° DE DECLARATION PREALABLE : ..... (Joindre l'autorisation de l'urbanisme)
E-mail.....Tél.: .....	E-mail.....Tél. : .....

ADRESSE DES TRAVAUX : N° ..... Voie : (rue, avenue, boulevard, place) .....

### OCCUPATION SUPERFICIELLE DU DOMAINE PUBLIC

\* **DÉPÔT DE BENNE** : Dates de dépôt : du ..... au .....  
(Nota : Le stationnement de la benne se fera conformément à l'article n° 8 de l'arrêté général de circulation en date du 20/12/1977 )

**STATIONNEMENT D'UN VEHICULE** : déménagement  travaux  autres :.....  
Dates : du ..... au .....

\* **ECHAFAUDAGE** : Durée des travaux : du ..... au .....  
Encombrement : Longueur : ..... Largeur : .....  
Type de travaux : ravalement  réparation toiture   
autres : .....

\* **INSTALLATION DE CHANTIER** : Durée des travaux : du ..... au .....  
Encombrement : Longueur ..... largeur .....

\* **PALISSADE DE CHANTIER** (enfoncée et scellée dans le sol) :  
Longueur : .....m x Largeur : .....m = ..... m<sup>2</sup>  
Durée des travaux : du .....au.....

\* **BULLE DE VENTE** : Durée de l'installation : .....  
Surface au m<sup>2</sup> : .....

\* Les rubriques notées d'un astérisque sont assujetties aux droits de voirie.

## TRAVAUX QUI MODIFIENT L'ASSIETTE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(Joindre un plan détaillé ou un croquis côté)

- BRANCHEMENT A L'EGOUT** : Date des travaux du ..... au .....  
Ces travaux font l'objet d'un accord technique préalable dont la validité est de trois mois.
- CREATION D'UN BATEAU** : Date des travaux du ..... au .....  
Ces travaux font l'objet d'un accord technique préalable dont la validité est de trois mois  
Cette demande est liée à une ouverture de portail soumise à une déclaration de travaux à déposer au Service de l'Urbanisme un à deux mois avant les travaux suivant le délai d'instruction.
- Largeur du portail : ..... m  
Les obstacles dont le déplacement est demandé se font aux frais de l'intervenant.  
Types (arbre, borne, poteau, etc...) : .....

## DEMANDE RELATIVE A UNE ACTIVITE COMMERCIALE

- \* **ETALAGE** : Longueur : ..... Largeur : .....  
Dates : du ..... au .....
- \* **TERRASSE OUVERTE** : Longueur : ..... Largeur : .....  
(plan de détail à joindre) Dates : du ..... au .....
- \* **TERRASSE FERMEE** : Longueur : ..... Largeur : .....  
(plan de détail à joindre) Dates : du ..... au .....

\* Les rubriques notées d'un astérisque sont assujetties aux droits de voirie.

Date :    | | |    | | |    | 2 | 0 | | |

Signature :

*Hôtel de Ville 16 rue Gambetta – CS 80330 - 78800 - Houilles*  
*Service Voirie : Tél. 01 30 86 33 31-[contact-voirie@ville-houilles.fr](mailto:contact-voirie@ville-houilles.fr)*

\* \* \* \* \*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Houilles pour le traitement des demandes. Ces informations sont réservées pendant 5 ans à l'usage des Services Municipaux concernés et sont communiquées également aux services de la ville – police, commissariat. Tous ces services sont situés dans la Communauté Européenne. Conformément à la loi n°78-17« informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou annuler. Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à : [rgpd@ville-houilles.fr](mailto:rgpd@ville-houilles.fr) ou envoyer un courrier à RCPD, Mairie de Houilles, 16 rue Gambetta, CS 80330, 78800 Houilles. Une copie d'un titre d'identité sera à joindre à la demande. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.*